



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Nord-Atlantique – Manche Ouest**

Service infrastructures et équipements de sécurité maritime
Division phares et balises des Pays de la Loire

Brest, le 15 mai 2024

DÉCISION N° 2024/237

La directrice interrégionale de la mer – Nord Atlantique - Manche Ouest

Vu :

- le décret n° 2017-1653 du 30 novembre 2017 modifié relatif à la signalisation maritime ;
- l'arrêté du 30 novembre 2017 modifié portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique et technique ;
- l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime ;
- les avis favorables de l'experte nautique de la DGAMPA du 14 juin 2019 et 23 mars 2023 ;
- l'avis favorable de la commission nautique locale du 30 juin 2023 ;

Considérant :

- que le balisage du projet est normalisé par le référentiel nautique et technique ;
- que le projet n'est pas situé sur des grands axes de navigation ;

DÉCIDE

de statuer sur la modification des caractéristiques de plusieurs bouées et feux de signalisation maritime du chenal d'accès au port de Morin (dossier PRISME 2019-85-0001).

Article 1 : Statut de l'aide à la navigation maritime

Ce balisage comprend des Établissements de Signalisation Maritime (ESM) et des Aides à la Navigation de Complément (ANC).

Article 2 : Financement de l'Aide à la Navigation Maritime

L'opération de modification du balisage est à la charge et sous la responsabilité de la commune de l'Épine. Elle doit garantir la préservation de la conformité et supporter les charges financières d'investissement et de fonctionnement.

Article 3 : Caractéristiques

Les caractéristiques validées du balisage sont décrites dans l'annexe 1.

Article 4 : Information nautique

Ces modifications prévues devront faire, en application des textes en vigueur, l'objet de la diffusion réglementaire de l'information nautique et d'une transmission au SHOM.

Article 5 : Date de prise d'effet et validité

Cette décision prend effet, pour chaque élément, à la date de réalisation de l'opération, confirmée par l'information nautique correspondante.

La directrice interrégionale de la mer
Nord Atlantique Manche Ouest et par délégation,
le chef du service infrastructures
et équipements de sécurité maritime

Destinataires :

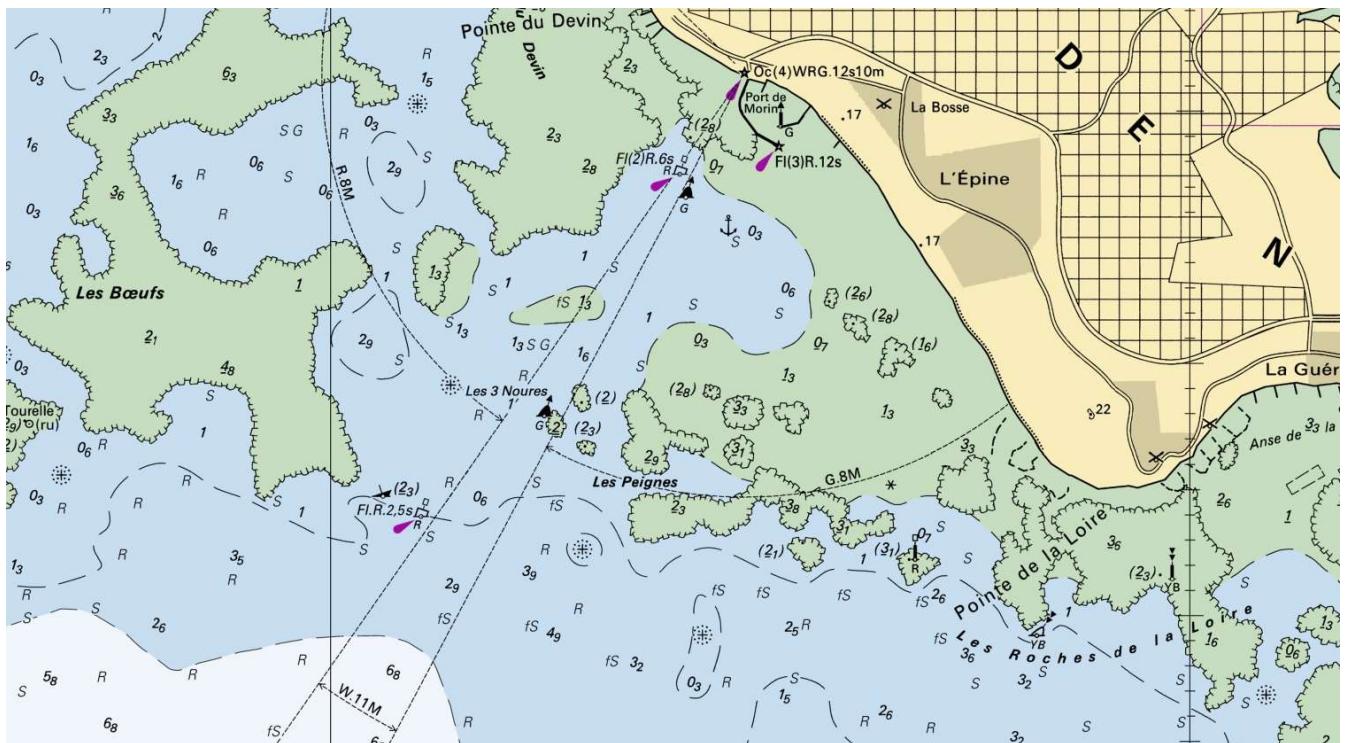
- Directeur de la direction technique risques, eau, mer du CEREMA
- SHOM, président de la grande commission nautique
- Bureau SNC2 de la DGAMPA
- Dirm Namo/Direction, Dirm Namo/SIESM
- DDTM85/DML
- Préfecture maritime/AEM
- Commune de l'Epine

ANNEXE 1

Caractéristiques du balisage

Situation antérieure

Nom	N° base de donnée	Position	Marque	Observation	Classement
Bouée du Giglio	8500067	46°57,440' N 2°19,359' W	Latérale bâbord	Active	ESM
Bouée Trois-Noures	8500068	46°57,799' N 2°18,789' W	Latérale tribord	Passive	ESM
Bouée n°1 de Morin	8500069	46°58,659' N 2°17,935' W	Latérale tribord	Passive	ANC
Bouée n°2 Port de Morin	8500049	46°58,752' N 2°17,965' W	Latérale bâbord	Active	ANC
Feu de mouillage de Morin	8500047	46°59,153' N 2°17,589' W	Feu à secteurs	V (316°-28°) B (28°-35°) R (35°-134°) Obsc (134°-316°)	ESM
Feu de jetée du Port de Morin	8500048	46°58,863' N 2°17,393' W	Latérale bâbord	Actif R – Fl(2) – 2M	ESM
Balise tribord jetée Est du port de Morin	8500241	46°58,983' N 2°17,316' W	Latérale tribord	Passive	ANC



Situation nouvelle

Nom	N° base de donnée	Position	Marque	Observation	Classement
Bouée du Giglio	8500067	46°57,440' N 2°19,359' W	Latérale bâbord	R – Fl – 2M	ESM
Bouée Trois-Noures	8500068	46°57,799' N 2°18,789' W	Latérale tribord	V – Fl(2) – 2M	ESM
Bouée n°1 du port de Morin	A créer	46°58,279'N 02°18,273'W	Latérale tribord	V – Fl(3) – 2M, nouvelle bouée	ANC
Bouée n°2 du port de Morin	A créer	46°58,328'N 02°18,431'W	Latérale bâbord	R – Fl(3) – 2M, nouvelle bouée	ANC
Bouée n°3 du port de Morin	8500069	46°58,593'N 02°17,758'W	Latérale tribord	V – Fl – 2M, bouée déplacée	ANC
Bouée n°4 Port de Morin	8500049	46°58,658'N 02°17,885'W	Latérale bâbord	R – Fl – 2M, bouée déplacée	ANC
Bouée n°5 du port de Morin	A créer	A définir	Latérale tribord	V – Fl(2) – 2M, nouvelle bouée	ANC
Bouée n°6 du port de Morin	A créer	A définir	Latérale bâbord	Passive, nouvelle bouée	ANC
Feu de mouillage de Morin	8500047	46°59,153' N 2°17,589' W	Feu à secteurs	V (316°-30°)-7M B (30°-35°)-10M R (35°-134°)-7M Obsc (134°-316°) réduction du secteur blanc	ESM
Feu de jetée du Port de Morin	8500048	46°58,863' N 2°17,393' W	Latérale bâbord	R – Fl(2)-3M augmentation de la portée	ESM
Balise tribord jetée Est du port de Morin	8500241	46°58,983' N 2°17,316' W	Latérale tribord	Passive	ANC

